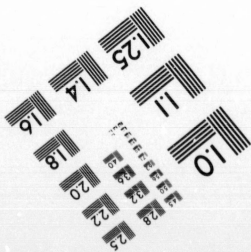
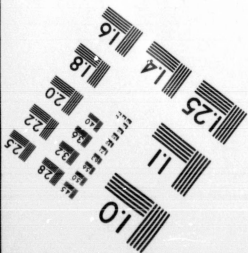
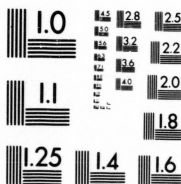


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



4.5
5
8
10
12.5
15
18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

The in
possib
of the
filming

The li
conta
or the
applic

The o
filmed
instit

Maps
in on
upper
botto
follow

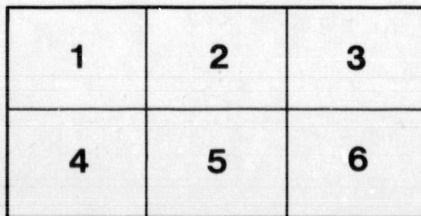
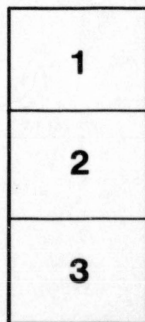
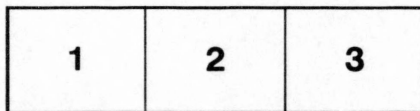
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



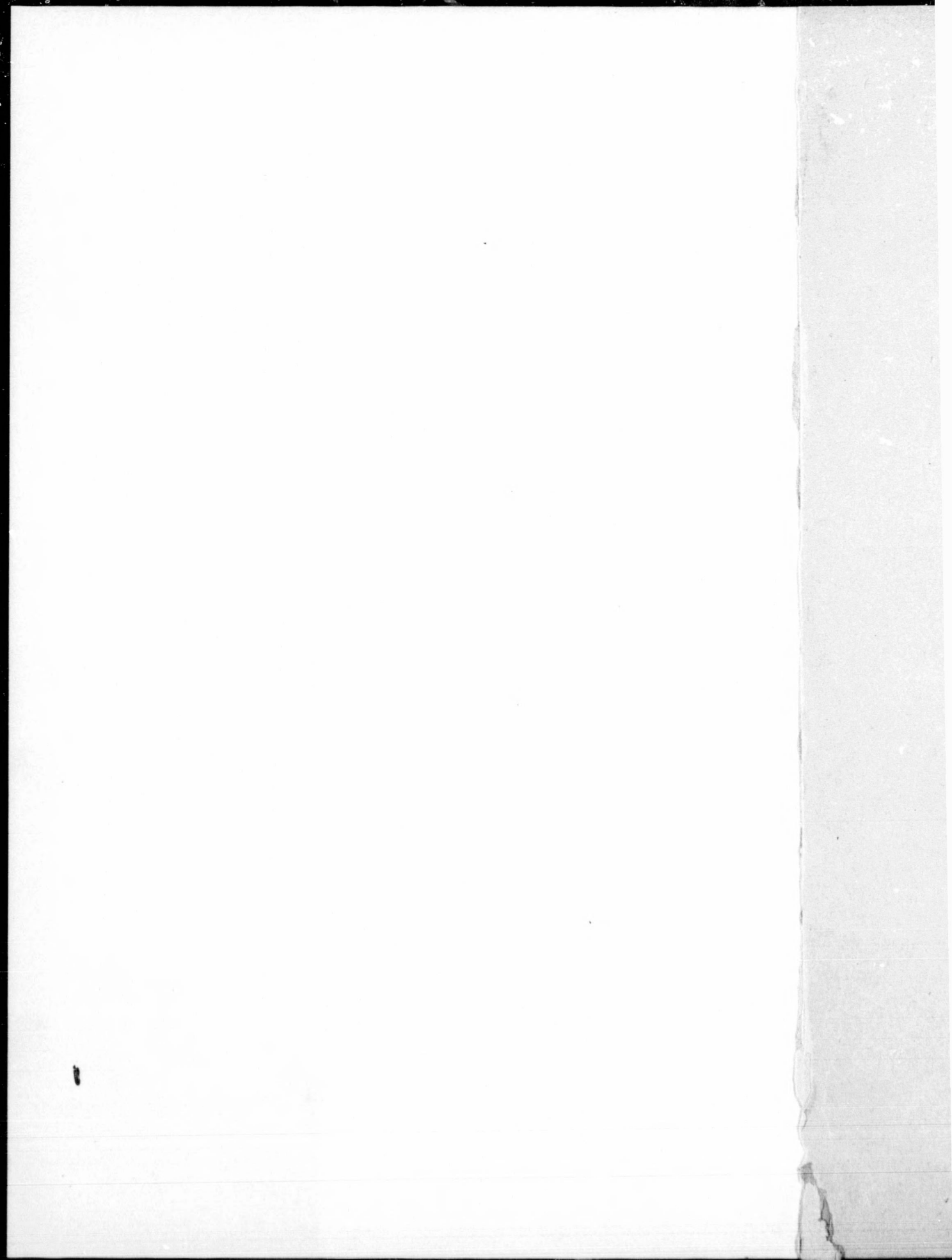
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



PANÉGYRIQUE

DE

L'ABBÉ JEAN-MANDÉ SIGOGNE

Missionnaire français à la baie Ste-Marie, N.-Écosse,
depuis 1799 jusqu'en 1844.

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE

R. Ph. F. BOURGEOIS, — Professeur au Collège Ste-Anne, N.-E.,

Le 19 Mai 1892,

Lors de la translation des restes de l'Abbé Sigogne sous le
monument qui porte son nom, dans le parterre
du Collège Ste-Anne.



IMPRIMERIE "L'ÉVANGÉLINE,"
Weymouth, N. E.

1892

1892
(62)

42169

PANÉGYRIQUE

DE

L'ABBÉ JEAN-MANDÉ SIGOGNE

Missionnaire à la Baie Ste-Marie

PRONONCÉ

Le 19 Mai 1892, à Ste-Marie, N. E.

Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei, et scribam super eum nomen Dei mei et nomen civitatis novæ Jérusalem.

“Celui qui aura vaincu, je l'établirai comme une colonne dans le temple de mon Dieu, et j'écrirai sur son front le nom de mon Dieu et celui d'une cité nouvelle semblable à Jérusalem.”

(APOC., III, 12.)

MES FRÈRES,

C'est une loi providentielle, a-t-on dit, que Dieu dédommage son Eglise des pertes qu'elle subit dans une contrée par les conquêtes qu'Il lui réserve sur d'autres points. Mille ans sont à ses yeux comme le jour d'hier qui vient de passer, et il n'y a pas de distance pour “Celui qui soutient du doigt toute la masse de la terre, qui pèse les montagnes et met les collines dans la balance” *qui appendit tribus digitis molem terræ, et liberat in pondere montes et colles in staterâ.* (1)

(1) ISAÏE., XL, 12.

La vie du saint missionnaire dont nous transportons aujourd'hui les restes en face de cette institution est, également, une admirable preuve de la grandeur des plans de Dieu quand Il veut diriger de nouveaux ouvriers à une vigne de prédilection. Pour étudier cette vie, il faut nous reporter, par la pensée, à la fin du dernier siècle.

La France était alors tristement éprouvée par cette mémorable révolution dont l'histoire nous a dit tant de choses. Entr'autres malheurs, les prêtres étaient poursuivis comme l'étaient les fidèles à l'époque des premières persécutions de l'Eglise. Il leur fallait prêter un odieux serment à une Constitution inique ou s'exiler. Partout, on fermait les églises. Toutefois, la vraie France, celle qui n'a jamais rougi de confesser le Christ en face des échafauds, des prisons et de la guillotine, celle-là, dis-je, s'offrait aux bourreaux pour expier, par l'effusion de son sang et l'héroïsme de sa foi, les criantes injustices et les cruautés sanglantes de le Terreur.

Pendant que ce triste spectacle se déroulait aux yeux de l'Europe, une pauvre colonie, détachée autrefois du sein de la France et isolée maintenant sur les bords de la Baie Ste Marie, s'efforçait de retrouver l'aisance et certains moyens d'expansion, non loin du berceau de notre premier établissement en Acadie.

Depuis trente ans et plus, ces infortunés proscrits étaient revenus du Massachusetts pour y asseoir ici leurs nouveaux foyers. Etant considérés les vexations et les préjugés de l'époque, ils avaient reçu leurs terres à des conditions assez faciles. Ce-

pendant, les lois pénales de 1758 portées, par la Chambre d'Assemblée d'Halifax, contre les catholiques du pays, subsistaient encore. C'est dire qu'il y avait, en face de nos frères de la Baie Ste-Marie, des dangers sérieux qui ne pouvaient être conjurés que par un de ces envoyés de Dieu qui savent être les instruments de la réconciliation et dont l'histoire peut dire : *Et in tempore iracundia factus est reconciliatio.* (1)

Il est vrai que, pendant plusieurs années, de zélés missionnaires tels que les abbés Bailly, Bourg et Ledru, les Pères Capucins Phelan, Grace et Jones visitèrent souvent ces bords et prodiguèrent à vos pères toutes les consolations de leur Saint Ministère. Le Père Jones, surtout, fit des démarches nombreuses que l'histoire et votre reconnaissance n'oublieront pas, afin de vous procurer un prêtre français qui résiderait au milieu de vous.

Avouons-le : il fallait une âme forte et choisie pour s'attirer et mériter l'entière confiance des exilés de 1755. Les dispositions de vos pères et leurs circonstances temporelles n'étaient plus les mêmes qu'au commencement du dix-huitième siècle. Dépossédés de tous leurs biens, les Acadiens—avant leur retour à la Baie Ste-Marie—avaient vainement demandé, pendant onze ans, à toutes les plages de l'Amérique, le droit de s'établir et d'y être protégés. Aussi, ils avaient repris le chemin vers l'Acadie, non seulement affaiblis par le nombre et les autres déperditions que relate l'histoire mais ils y revenaient, le cœur malade de leurs infortunes et, par voie

(1) Eccl., 44 c.

de conséquence, trop rempli, peut-être, de préjugés et de défiance.

Encore qu'ils fussent foncièrement attachés à leur religion, ils avaient trop souffert, évidemment, pour chercher ou braver un nouveau 10 Septembre. Ils n'entendaient pas s'y exposer davantage. Pour eux, les guides inconciliables et outrés dans leur zèle, étaient des hommes dangereux. C'était le moment de capituler et pourvu que la capitulation fût honorable et digne du vrai chrétien, il y avait tout à gagner. En un mot, il fallait à vos pères, 1^o un apôtre éclairé et rempli de zèle, 2^o un administrateur sage, fidèle au gouvernement britannique et honoré de sa confiance, 3^o un pasteur charitable et dévoué envers son troupeau. Tel fut le missionnaire que la Divine Providence dirigea vers vos côtes, à la fin du dernier siècle : telle est la matière de l'éloge que je me propose de consacrer à la mémoire du Vénérable et Illustre Abbé Sigogne, premier curé de la Baie Ste-Marie et du Cap Sable.

I

À la fin du siècle dernier, comme je viens de le dire, les esprits étaient encore irrités au sujet des divergences politiques et religieuses qui avaient été la cause de toutes nos dissensions et nos misères. Le premier soleil du 19^{ème} siècle n'éclaira pas une tolérance religieuse bien comprise et bien établie dans nos provinces. Chez nos maîtres, les Anglais, la haine ou les préjugés contre les " papistes " étaient

tels que les nouveaux missionnaires devaient, nécessairement, posséder ces grandes qualités de l'esprit et du cœur qui savent en imposer au Césarisme du temps. Dans un pays où l'Abbé Désenclaves avait été traqué comme une bête de chasse, où d'autres prêtres, malgré leur énergie et leur dévouement, avaient subi tant d'insultes et de tracasseries, les circonstances exigeaient la présence d'un apôtre tel que celui dont nous honorons la mémoire aujourd'hui.

Né en 1760, à Tours, de parents nobles, l'Abbé Sigogne fut ordonné prêtre en 1785. L'auteur de "L'Histoire de l'Acadie Française" nous dit qu'il exerça le ministère dans une paroisse de son diocèse natal jusqu'en 1793. C'était aux mauvais jours de la première République Française. Celui que Dieu destinait à être l'apôtre de vos plages eut beaucoup à souffrir en France, pendant les quatre années qui suivirent '93. Un jour enfin, il fut appréhendé et sommé de jurer obéissance et fidélité à la Constitution. Sur son refus, il fut condamné à la peine capitale.

Mais le jeune prêtre tourangeau n'était pas homme à être facilement intimidé. Le jour où le couperet devait faire son œuvre, on le trouva ferme et inflexible. Il était bien résolu de sceller sa foi de son sang quand, quelques instants avant le moment fatal de l'exécution, des amis de son père qui avait été Maire de Lyon et fort républicain, trouvèrent moyen de le soustraire à la mort et de le faire passer en Angleterre. Il avait sauvé sa tête, mais il n'était pas au terme de ses peines. L'ange qui l'avait

libéré pouvait lui dire comme autrefois un envoyé du ciel au prophète Elie : *Grandis enim tibi restat via*. Il vous reste encore beaucoup de chemin à faire. (1)

L'Abbé Sigogne resta deux ans à Rothertite, dans le comté de Surrey, à quelques lieues de Londres. Il se mit à la tête d'un pensionnat où il enseignait les langues française, latine et grecque, donnant, en même temps, des leçons à domicile. C'est là que la Providence alla le prendre pour l'amener en Amérique et l'employer à ses desseins de miséricorde et de charité vis-à-pis de vos pères.

Certes, Dieu l'avait bien préparé aux luttes et aux privations nécessaires de nos missions. Pendant quatre ans, il avait été exposé à tous les périls imaginables, même dans son pays natal. Il avait vu des colonnes du sanctuaire chanceler pendant que, lui-même, il faisait ses preuves sur le champ du devoir. Aujourd'hui, l'exil, les massacres, les fers et la spoliation peuvent passer devant lui, il leur répond : "Je sais que tout cela m'attend, cependant, je ne crains rien." *Vincula et tribulationes me manent, sed nihil horum vereor*. (2). Apprenti du martyr à l'école des confesseurs de la foi, il se voue à servir l'Eglise persécutée : il s'y hasarde par affection en suivant dans leur apostolat proscrit des vieux prêtres condamnés à mort.

Ici, les Acadiens, depuis près de trente ans, se multipliaient et grandissaient sur nos plages. Nous

(1) III ROIS, XIX, 7.

(2) ACTES 20, 23, 24.

étions à l'automne 1795 lorsqu'une requête signée par Amable Doucet, Anand Lanoue et un grand nombre d'habitants du district de Clare fut préparée et envoyée à Son Excellence, Sir John Wentworth, aux fins de demander un prêtre français pour résider à la Baie Ste-Marie. Wentworth expédia cette pétition au sous-sécétaire d'Etat à Londres, au mois de mai suivant. Pendant longtemps, des recherches furent faites à ce propos quand enfin, en 1799, Mgr de la Manche, évêque de Saint Paul de Léon et chargé par le gouvernement britannique de distribuer des secours aux prêtres exilés, se décida à recommander l'Abbé Sigogne en qui il reconnaissait toutes les vertus et tout l'esprit de sacrifice nécessaires aux missions pénibles et lointaines. " Admirable harmonie de la Providence, s'écrie, à ce sujet, " un charmant historien (1) de nos jours. Une " tempête avait dispersé le peuple acadien ; une " tempête devait lui apporter le salut. Il était " réservé à des exilés de venir recueillir et sauver ce " qui restait d'un peuple exilé. A ce peuple, confesseur de la foi, Dieu devait des apôtres confesseurs " de la foi comme lui. Pour faire mieux éclater " cette harmonie de la Providence, on vit le gouvernement anglais changer tout à coup de politique, et " mettre autant d'empressement à envoyer des " prêtres au Canada qu'il en avait mis, la veille, à " les exclure."

L'Abbé Sigogne fit voile de Londres pour l'Acadie le 16 Avril 1799 et débarqua à Halifax, le 12 Juin.

(1) L'Abbé Casgrain ; P. 350. *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline.*

Huit jours après, il prêta le serment d'allégeance à la couronne britannique et il reçut, en même temps, la permission régulière de desservir les habitants acadiens, irlandais ou autres catholiques romains de cette province, sous la protection de Son Excellence, le lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la Nouvelle-Ecosse et de ses dépendances.

Le 4 Juillet de la même année, il abordait, sur une goëlette de pêche, à Ste-Anne du Ruisseau-de-l'Anguille et le 20 du même mois, il arrivait au milieu de vous ou plutôt au milieu de vos pères, à la Pointe-de-l'Eglise. Pendant vingt-un ans, il fut le seul missionnaire de tous les catholiques établis entre Pubnico et Annapolis—un parcours d'environ 130 milles.

Après l'arrivée de l'Abbé Doucet au Cap Sable, en 1820, jusqu'au temps où l'Abbé Petithomme prit la desserte de cette même mission en 1834, il y eut de longs mois pendant lesquels ces régions étaient sans prêtre et desservies par leur premier missionnaire l'Abbé Sigogne.

Quoiqu'il fût Grand Vicairé de la Baie Ste Marie et du Cap Sable, il eut aussi des assistants dans le district de Clare depuis l'année 1837 jusqu'à sa mort. Agé de quatre-vingts ans au delà, il était encore obligé d'affronter, à pied ou à cheval—dans les rigueurs de l'hiver—des distances de quinze à vingt lieues pour aller offrir les consolations de son ministère aux infirmes et aux agonisants.

Tout son apostolat de quarante cinq années sur ces bords a été fécond en bonnes œuvres et a montré à tous et partout les éminentes vertus qui caractérisaient ce grand apôtre.

Vouer les ardeurs de son cœur et l'activité de ses forces à la défense et à la propagation de la doctrine du Christ : tel fut toujours son but. Et quelle sphère n'avait-il pas pour exercer ce zèle ! D'un côté, les Indiens qui venaient lui demander de soutenir leur foi par ses enseignements et leurs familles par ses aumônes—j'allais dire ses largesses : de l'autre, les fils des proscrits de '55 qui, par là même qu'ils avaient été abandonnés et privés des secours de la religion, avaient besoin d'être ramenés à leur ferveur primitive.

Comme St. Paul, il ne cessait d'exhorter les fidèles des églises qu'il administrait, non seulement à vivre dans la crainte de Dieu, mais aussi à relever les vieux temples qui avaient été construits pour le culte de Dieu, et à en faire bâtir des nouveaux.

Homme austère pour lui-même, il ne pactisait pas avec le désordre. Se voyant à une époque décisive de formation, sachant que la foi de vos pères serait plus ou moins ranimée selon le degré de zèle qu'il déploierait dans son ministère, celui dont nous honorons aujourd'hui la mémoire fut infatigable dans les travaux de réforme auxquels il se livra pour discipliner son troupeau et le former selon le cœur de Dieu. Répétons-le, ou plutôt disons le, cette fois-ci, clairement. A l'arrivée du Père Sigogne parmi vous, il y avait ici beaucoup d'Acadiens qui étaient irrités et préjugés contre le clergé. Je professe le plus grand respect pour nos frères de croyance différente dont le plus grand nombre agirent alors, comme aujourd'hui d'une manière sage conciliante et avisée. Cependant les fausses opinions

d'une certaine synagogue s'étaient répandues parmi vos pères et n'avaient pas été suffisamment répudiées. On voulait tout bonnement rejeter l'odieux, la nécessité et les fâcheuses conséquences de la déportation acadienne sur l'intolérance et les prétendues imprudences du clergé contemporain à l'Abbé Lalouette. De plus, vos pères avaient souffert beaucoup et rien ne conduisit un peuple plus rapidement à une complète démoralisation qu'une longue suite de malheurs, surtout, si ce peuple n'a pas eu, à sa portée, le baume des consolations d'en haut.

L'Abbé Sigogne fut donc l'homme requis pour la situation, autant par son dévouement que par son énergie, autant par sa prudence que par sa fermeté. C'est en vain que nos indulgentes règles d'aujourd'hui lui trouveraient trop de sévérité. Le vrai zèle pour le salut des âmes ne connaît pas de faiblesses et ne transige pas. *Prædica verbum, insta, opportune, importune; argue, obsecra, increpa in omni patientiâ et doctrinâ*: Annoncez la parole, pressez les hommes à temps, à contre-temps; reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolérer et de les instruire. (1) Et St. Paul appuyait cet enseignement par une vérité qui trouve bien, aujourd'hui, son application. "Car il viendra, disait-il, un temps où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine, où ils fermeront l'oreille à la vérité et l'ouvriront seulement que pour des fables."

Notre vénérable missionnaire trouvait de grands maux et il employa des grands remèdes. Il impo-

(1) ST. PAUL à TIMOTH. c. 4, v. 2. 3.

sait, dit-on, des pénitences publiques comme au temps de la primitive église. Ce qui prouve que si les mœurs s'étaient relâchées, au moins, la foi et l'obéissance de vos pères n'avaient pas dé péri. Il alla jusqu'à écrire des règlements obviants aux désordres les plus graves, à les faire signer par les habitants des missions où régnaient ces désordres et à exiger l'observance de ses lois sur la foi du serment public.

Certes, Mes Frères, il n'y a pas à s'étonner si ce prêtre—qu'on voyait souvent agenouillé, en prière, dans son champ, qui, à l'autel, célébrait les saints mystères avec un admirable recueillement, qu'on savait être adonné à de longues et ferventes oraisons—il n'y a pas à s'étonner, dis-je, si ce prêtre fut, pour eux, un oracle. Nous ne sommes pas surpris si ses injonctions les plus rigoureuses furent observées fidèlement. Il ne nous étonne pas qu'on le vénère encore aussi profondément parmi le peuple, car quand la confiance continue à s'imposer pendant un apostolat d'un demi-siècle, alors les générations qui suivent la respectent et la gardent précieusement.

Tous les triomphes que son ministère obtenait pour le salut des âmes, toutes ces victoires, dis-je, lui apportaient—comme aux apôtres des premiers siècles de l'Eglise—des délicieuses consolations.

Dans une lettre écrite, un jour, à Mgr Denaut, il épanchait ainsi les joies de son cœur : “ Le jour de l'érection de la charpente de l'église d'Argyle dont vous avez ordonné la construction ainsi que le lendemain, ont été comme des jours de fête et de

“ joie. Français, Anglais, catholiques, protestants de toutes sortes semblaient tous ne faire qu’un, n’avoir qu’un dessein ; tous s’empressaient unanimement et se réjouissaient également en s’entr’assistant. . .

“ Pour finir, j’ai fait placer une croix couronnée de fleurs et de feuillages, au dessus de la charpente ; et les Anglais ainsi que les Français avec moi, en mettant ce bouquet, ont souhaité succès à l’église de Ste-Anne, en faisant tourner leurs chapeaux au dessus de leurs têtes, en donnant trois fois le cri de joie ; et les Français s’y joignirent. La part que j’ai prise en cette affaire assurera, sans doute, Votre Grandeur de toute ma satisfaction en ce moment.”

L’Abbé Sigogne écrivait tous ses sermons et il les lisait en chaire. Plusieurs nous ont été conservés. Ce sont de vrais modèles autant par la forme que par le fond. La beauté et l’énergie du style ne le cèdent en rien à la pureté de la doctrine ou à la force de la dialectique.

Reproduisons ici quelques lignes de sa magnifique allocution du 20 Mai 1804, prononcée ici dans la vieille église de la Pointe. On sait que ce digne missionnaire s’était établi sur vos côtes, en vertu d’un certain contrat passé entre lui et ses paroissiens. Or, certaines fausses doctrines commençaient à se répandre à ce sujet.

Plusieurs habitants faussement renseignés menaçaient de faire annuler le contrat existant, à moins que l’Abbé Sigogne refusât, indistinctement, les sacrements de l’Eglise à ceux qui ne payaient point. Ecoutons-le réfuter ces insidieuses propositions :

“ Si j'en peux croire ceux qui agissent au nom du
“ public, on souhaiterait que pour obliger ceux qui
“ ne satisfont pas à l'engagement contracté avec moi,
“ à faire ce qu'ils doivent à cet égard, je les refusasse
“ aux sacrements et que je ne les reçusse point dans
“ l'Eglise. Cela paraît juste à vos yeux et conforme
“ à vos consciences, si j'en puis juger par ce que
“ j'entends dire. Mais je vous l'ai déjà déclaré et
“ vous le répète aujourd'hui, cela n'est nullement
“ conforme à la mienne, ni à l'esprit de l'Evangile,
“ ni à la charité qui doit régner parmi les chrétiens,
“ ni, ce me semble, à la pratique de l'Eglise pour
“ plusieurs raisons. J'entrerai pour vous satisfaire
“ et pour vous convaincre, si je le puis, dans un plus
“ grand détail. D'abord cela est contraire à ma
“ conscience et à mes sentiments. Je dirai, de plus,
“ à la justice.

“ Vous vous dites tous membres de l'Eglise Catho-
“ lique de Jésus-Christ, et vous l'êtes devenus par le
“ baptême. Vous vous présentez tous à l'église pour
“ y entendre les instructions, assister aux saints
“ offices et participer aux sacrements par mon minis-
“ tère. Le baptême que vous y avez reçu, ô chré-
“ tiens, vous en acquiert le droit, et c'est le baptême
“ seulement, et non l'argent. C'est le péché seul qui
“ peut vous priver de ces droits si saints et si hono-
“ rables devant Dieu dans l'Eglise, et non pas le défaut
“ d'argent.

“ Voilà les principes de ma conscience devant Dieu
“ et dans son Eglise : ce doit être là ma règle. Mal-
“ heur à moi, si je m'en écarte. Si j'agissais contre
“ cette règle, je serais un prévaricateur. J'agirais

“ contre ma conscience, si j'allais contre ce principe
“ qui doit être l'âme et le guide du ministère de tous
“ les prêtres. Faites attention à ceci, s'il vous plaît,
“ ô chrétiens, mes frères ! Pensez à ces paroles,
“ réfléchissez-y sérieusement devant Dieu qui connaît
“ vos intentions et les miennes, qui sonde vos cœurs
“ et le mien, qui jugera vos actions et les miennes et
“ nous rendra à chacun selon nos œuvres.”

Ensuite, lorsqu'il démontre que cette manière d'agir est contraire à la justice et surtout à l'esprit de l'Évangile, il devient admirable de lucidité et de raisonnements propres à déraciner, une fois pour toutes, les erreurs qu'on adopte si facilement relativement à ces sortes de choses.

Ce sermon qui a été publié par notre historien et généalogiste acadien (1) est digne d'être conservé précieusement. On y trouve une exposition fidèle de la vraie doctrine sur le sujet en question et, au demeurant, c'est un modèle de composition, à tous les points de vue.

Plus tard, quand il s'agira de faire respecter son ministère et ses droits ; quand il faudra rappeler à ses paroissiens les obligations strictes qu'ils ont d'obéir à leur pasteur, de fréquenter les sacrements, d'accomplir, en un mot, leurs devoirs de chrétiens, la vieillesse de l'Abbé Sigogne ne trouvera pas son zèle refroidi. Voyons ce que disait—trois semaines avant sa mort—le vénérable patriarche aux fidèles commis à ses soins. Il était prêtre depuis soixante ans, mais ce vétéran du sanctuaire n'en avait pas

(1) M. Placide P. Gaudet, Rédaction de l'*Évangéline*,
Weymouth, N.-E.

oublié la terrible responsabilité, surtout, pour ceux qui ont charge d'âmes :

“ Que vous ai-je fait, leur disait-il, dans une sainte inquiétude ? Que vous ai-je fait pour que vous soyez si dédaigneux, si négligents dans vos devoirs de chrétien, dans la fréquentation des sacrements ? Je vous dirai avec un des prophètes : “ Quel est celui d'entre vous à qui j'ai fait tort ? “ Qu'il s'avance, je réparerai ma faute à son égard. “ Quel est celui qui a eu besoin d'assistance que j'ai refusé d'assister ? Quel est le malheureux dont je n'ai pas eu pitié ? Quel est celui qui a désiré ma présence que j'ai refusé de visiter lorsque j'ai pu le faire ? ” Et il terminait ainsi son allocution : “ Agissez absolument au nom de Dieu pour votre propre honneur et surtout pour votre salut et pour celui de vos enfants présents et futurs. Que la bénédiction du Seigneur et sa grâce se répandent abondamment sur vous et ne méprisez pas ce que la Providence de Dieu vous offre dans sa bonté : c'est ce que je vous souhaite. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.”

Quand un prêtre, après quarante-cinq ans de ministère autour du même clocher peut tenir un tel langage ; quand il peut sommer ses ouailles de venir lui montrer un seul affligé qu'il n'ait consolé, un seul nécessaire qu'il n'ait assisté, un seul malheureux sur le sort duquel il ne s'est pas apitoyé, alors, Mes Frères, cet homme de Dieu ne fait qu'édifier parcequ'il redit véritablement le *Quis infirmatur* de St. Paul. Et les bénédictions d'un tel prêtre sont trop

semblables aux bénédictions que l'Apôtre des Gentils donnait à la fin de ses Epîtres aux Hébreux ou aux Thessaloniens, pour que la grandeur de l'apostolat de l'Abbé Sigogne puisse être dorénavant contestée.

II

Ecce fidelis servus et prudens quem constituit Dominus super familiam suam : C'est un serviteur fidèle et prudent auquel le Seigneur a donné le pouvoir sur sa maison.—Si nous lisons attentivement les écrits et les documents laissés à la postérité par l'Abbé Sigogne, nous reconnaitrons facilement que ce dernier fut un sage, prudent administrateur, soumis aux lois temporelles de la couronne qui le protégeait. Il fut d'une époque où le Conseil Exécutif de notre province semblait regretter quelques actes de l'ancienne administration de Lawrence et de ses associés. Car, au commencement de notre siècle, les hommes, qui avaient l'intelligence commune de la justice, reconnaissaient—sans détour—que la déportation acadienne de 1755 avait été une faute énorme de lèse-justice humaine et une tache indélébile sur les mains de ceux qui l'ordonnèrent et la firent exécuter.

Oui, malgré l'ignorance encore existante des temps, on ne pouvait nier qu'un principe faux en lui-même, ne cesse pas de demeurer faux, quand même on l'applique à des vaincus. On commençait à admettre que des infirmes, des vieillards, des femmes et des enfants ainsi que des nombreux chefs de famille—

innocents de toute faute et sans défense—ne pouvaient pas être sacrifiés, en temps de paix, à cause de l'imprudence ou de la révolte ouverte de quelques chefs factieux ou rebelles. Nulle loi émanant du ciel ou de la vraie justice humaine n'autorisait les vainqueurs à agir ainsi, même envers des Acadiens.

Dès les premières relations que l'Abbé Sigogne eut avec les autorités du pays, après son arrivée, il vit clairement que les Acadiens avaient des gouverneurs mieux disposés, quoiqu'encore remplis de préjugés. Aussi résolut-il d'être le trait d'union entre nos nationaux et leurs maîtres et de faire disparaître, aussi promptement que possible, tous les obstacles tendant à faire tort au peuple qui lui était confié. Son admirable esprit de discernement, son respect pour les institutions britanniques, sa sage tolérance avec ses amis et visiteurs de race saxonne et de croyance différente, sa connaissance de la langue anglaise : tout contribua à faire disparaître ces profondes antipathies que même le zèle plus ou moins mesuré de certains guides spirituels avait, peut-être, trop alimentées, un demi-siècle auparavant.

Une fois fixé au pays, l'Abbé Sigogne devint le grand ami de M. le député Haliburton. Ces deux hommes s'étaient rencontrés, à diverses reprises, dans des assemblées tenues pour la représentation de Clare à la Chambre Locale : ils s'étaient vite compris ; de là leurs relations intimes.

Quand la pétition du Père Carroll et autres vint devant la Chambre d'Assemblée en Février 1827, pour abolir, dans le serment du *Test*, les clauses

relatives au pape et à la transsubstantiation, ce furent les principes conciliants de l'Abbé Sigogne qui dictèrent, — indirectement, il est vrai — les beaux discours de Uniacke, et surtout de Haliburton sur ce sujet.

À ce propos, nous dit un historien, (1) M. Uniacke proposa la résolution suivante : Qu'un comité soit nommé pour préparer une humble adresse à Sa Majesté aux fins de demander qu'Elle veuille bien dispenser ses sujets catholiques romains des déclarations et serments qu'ils sont appelés à prononcer contre le Pape et leurs autres croyances religieuses. M. Haliburton seconda cette résolution et parla ainsi : “ Quoique je sois le représentant d'un grand “ nombre de catholiques, malgré les relations très “ intimes que j'ai eues, depuis plusieurs années, avec “ leur vénérable et respecté pasteur l'Abbé Sigogne, “ je tiens à affirmer ici que ni lui ni son troupeau ne “ se sont jamais permis de m'influencer en quoi que “ ce soit sur la question qui nous occupe. Je n'ai “ jamais vu, je n'ai jamais ouï parler de cette pétition “ avant qu'elle n'ait été placée ici devant nous, dans “ cette Chambre. Cette noble manière d'agir, cette “ confiance qu'ont les catholiques en la légitimité de “ leurs droits, en notre impartialité et en nos dispositions de justice envers eux, m'autorise à croire “ fermement que si, aujourd'hui, mes convictions et “ mes idées religieuses me portaient à voter contre “ la résolution qui est ici présentée, l'Abbé Sigogne,

(1) Beamish Murdoch,
History of Nova Scotia. Vol. III, P. 571.

“à mon retour, me recevrait avec les mêmes sentiments d'estime et la même affection dont il m'a toujours honoré. Je suis fier de pouvoir affirmer ceci, car une telle déclaration me permettra de vous dire que je suis l'ami non sollicité, mais l'avocat sincère des catholiques.”

Après avoir démontré que les circonstances n'exigeaient pas le serment du *test*, que la constitution britannique ne pouvait être affectée, dans ses prérogatives, par le nombre plus ou moins grand de catholiques romains à la Chambre—quand même ces derniers jouiraient de tous les privilèges nécessaires au libre exercice de leur culte,—Haliburton revendiqua l'honneur des catholiques en montrant ce qu'ils avaient fait pour l'Etat en Angleterre. Puis revenant à la Nouvelle-Ecosse, il se mit à prouver que les catholiques étaient des sujets loyaux, des amis fidèles et sincères, et au cours de ses arguments, il avait soin de dire : “Regardez le township de Clare ; on y voit un magnifique spectacle. Tout un peuple ayant les mêmes coutumes, parlant le même langage et uni dans une même religion. C'est un spectacle digne de l'admiration des hommes et de l'approbation de Dieu. Voyez leur digne pasteur, l'Abbé Sigogne ; regardez-le au lever du soleil, entouré de ses ouailles, rendant grâce à l'auteur de tout bien.

“Suivez-le au lit des malades ; voyez-le répandant le baume de la consolation sur les blessures des affligés ; voyez-le dans son champ, où il donne l'exemple de l'industrie à son peuple ; dans son

“ cabinet, où il instruit l'innocente jeunesse. Suivez-
“ le dans sa chapelle : vous verrez le sauvage accou-
“ rant du désert avec toutes ses passions farouches
“ et ingouvernables ; vous le verrez subjugué et sou-
“ mis en présence du saint homme. Vous entendrez
“ ce prêtre dire à l'Indien de reconnaître Dieu dans
“ le calme et la solitude de la forêt, dans le gronde-
“ ment de la cataracte, dans l'ordre et la splendeur
“ du système planétaire, dans la succession régulière
“ des jours et des nuits. Ce sauvage n'oublie pas de
“ remercier Dieu de ce que l'homme blanc lui a
“ montré la lumière de la révélation dans le dialecte
“ qu'il parle.”

Comme l'atteste cette partie du discours de Haliburton, l'Abbé Sigogne administrait tout ce qui relevait de sa charge avec la même énergie et un même esprit de règle. L'éducation de la jeunesse, la conversion des Indiens, les fonctions de son ministère, même la culture du sol : en toutes choses, il s'appliquait à bien faire ; partout, il donnait l'exemple.

Si parfois, le ministère lui donnait moins d'occupations qu'il en pouvait supporter, alors le bon missionnaire s'adonnait, de suite, avec ardeur, aux travaux manuels.

“ C'est le travailleur le plus infatigable de sa
“ paroisse, disait Mgr Plessis. Outre les deux églises
“ et les deux presbytères construits par ses soins, il
“ a fait, de ses propres mains, des murs de pierres
“ sèches assez considérables, l'un pour son
“ jardin de Ste-Marie, l'autre pour dessécher—tout
“ auprès de la mer—un marais dont il voulait tirer

“du foin.” Malgré ces travaux corporels, l'Abbé Sigogne consacrait un temps considérable à écrire. Il a laissé à la postérité de nombreux manuscrits, sermons, lettres, etc.

Nous avons ici, pour le futur musée du Collège Ste-Anne, deux énormes Antiphonaires contenant, chacun, au delà de 500 pages. Ces livres furent préparés et notés de sa main—avec des lettres moulées—pendant son séjour en Angleterre.

Mais, ce qui, à mes yeux, a plus contribué à le faire reconnaître comme administrateur fidèle et prudent—c'est son esprit de tact envers l'autorité et sa claire intelligence de la situation du pays.

J'insiste et j'ai insisté beaucoup sur cet esprit de conciliation *dans les choses permises* qui caractérisa le digne apôtre de la Baie Ste-Marie, parceque ce fut une des causes principales qui lui assurèrent ses succès, à tous les points de vue.

Cette modération servit beaucoup à obtenir, pour les Acadiens, le libre exercice de leur religion, à faire tomber, peu à peu, les lois pénales de 1758 et à assurer, en définitive, la préservation de leur foi.

Pour être admis sur le sol qu'ils avaient possédé autrefois, non seulement nos pères devaient ignorer, extérieurement, les injustices passées. Il était, de plus, nécessaire que leurs chefs religieux fussent reconnus par les gouverneurs d'Halifax comme des hommes qui ne sacrifieraient pas les nouvelles conditions de l'époque aux vieilles douleurs léguées par la tragédie de Grand Pré.

L'Abbé Sigogne—avec sa grande âme et son insigne clairvoyance—sut planer au dessus de ces

misères de croyances et de clans et sauvegarder ainsi, soigneusement, les intérêts complexes de notre race qui étaient exposés aux plus grands dangers.

III

Ce qui caractérise plus particulièrement le missionnaire, c'est sa qualité de pasteur. L'apôtre d'une mission doit être ce pasteur David dont il est parlé au livre d'Ezéchiel et qui est suscité par Dieu pour paître ses brebis : " Je les retirerai d'entre les peuples ; je les rassemblerai de divers pays, et je les ferai revenir dans leur propre terre ; et je les ferai paître sur les montagnes d'Israël, le long des ruisseaux et dans tous les lieux du pays les plus habités.—J'irai chercher celles qui étaient perdues ; je relèverai celles qui étaient tombées ; je banderai les plaies de celles qui étaient blessées ; je fortifierai celles qui étaient faibles ; je conserverai celles qui étaient grasses et fortes, et je les conduirai dans la droiture et dans la justice. *Je susciterai sur elles le pasteur unique, David mon serviteur : lui-même aura soin de les paître, et il leur tiendra lui-même lieu de pasteur.*" (1)

Sur nos plages, il y a cent ans, les conditions du ministère étaient bien différentes de ce qu'elles ne sont aujourd'hui. Il y a ici des dignes prêtres qui m'entendent et qui ont assez eu l'expérience des ennuis de l'isolement, qui ont assez souvent essuyé les difficultés des longues courses apostoliques pour

(1) EZÉCHIEL, XXXIV. 13, 16, 23.

juger, à leur vraie lumière, les actes de nos anciens missionnaires—dans les pénibles circonstances où ces derniers se sont trouvés. Une longue lettre encore inédite de Mgr P. Denaut, évêque de Québec et envoyée par ce dernier de Longueuil, le 29 Septembre 1800, montrerait—si nous la citions—la sollicitude de l'Abbé Sigogne pour son troupeau et sur combien de détails le missionnaire de la Baie Ste-Marie avait consulté son Evêque, dans l'intérêt de ses missions.

Aussi quand les grandes épreuves vinrent de nouveau l'assaillir, elles n'eurent d'autre effet que de faire ressortir plus visiblement l'immense charité de son cœur. Tous ceux qui m'entendent ici ont ouï parler du grand feu qui ravagea votre paroisse en Septembre 1820. Quelques uns de ceux qui m'écoutent aujourd'hui ont même une bonne souvenance de ce jour terrible. Presque tous vos pères y perdirent leurs habitations. L'Abbé Sigogne vit son église, son presbytère et autres dépendances devenir la proie des flammes. Le feu s'avancait sur la grande route avec la rapidité du galop d'un cheval. Au risque même de sa vie, le missionnaire n'eut que le temps de sauver le Très Saint-Sacrement. La main droite avec laquelle il porta le Saint Ciboire fut tellement brûlée qu'elle en fut toujours infirme. Les autres blessures à la figure et ailleurs furent telles qu'il dut garder la chambre pendant six semaines.

Quoiqu'il vécut presque un quart de siècle encore, après ce terrible désastre, il ne voulut jamais rebâtir un presbytère complet. Une étroite et misérable loge lui servait de refuge. Il y trouvait encore assez d'espace pour nourrir, à la fois, vingt cinq à

trente sauvages. C'est tout ce que son cœur désirait : " Pour le temps qu'il me reste à vivre, disait-il, à ce propos, je ne demande qu'une chose à mes paroissiens : c'est qu'ils construisent une nouvelle maison pour Dieu et que chacun se fasse un toit pour lui et pour ses enfants."

Qu'il est touchant de lire, encore aujourd'hui, la lettre qu'il écrivit, après cette triste désolation, à l'Archevêque Plessis : " Hélas, Monseigneur, quelles ruines, quel état que celui de tous mes voisins ! Deux milles de terrain au dessous et autant au dessus de l'église ont été incendiés, et tous les habitants réduits à la dernière nécessité, sans logement, sans provisions, avec peu d'assistance. La détresse n'est pas moins grande dans la partie basse de ma paroisse, du côté du Cap Fourchu, où un autre feu a tout détruit devant lui comme parmi nous. Dans notre désastre, cependant, il n'est péri qu'un enfant au berceau et un vieillard octogénaire. Dieu soit béni !"

Il s'adressa, en même temps, à Sir James Kempt, gouverneur de la Province. Il lui écrivit même, à plusieurs reprises, afin d'obtenir des secours pour ses paroissiens. Le 7 Novembre, Son Excellence lui envoya une belle lettre d'encouragement, lui annonçant qu'une goëlette chargée de provisions se dirigeait vers la Baie Ste-Marie. Le gouverneur lui confiait, en même temps, la distribution des secours envoyés aux malheureux.

Cinq ans après, le 7 octobre 1825, un terrible feu éclatait à Miramichi. Jamais on ne vit, au Canada, un incendie couvrir une telle étendue. Les flammes

s'étendaient de Brockville à Miramichi, du St. Laurent au Penobscot. Les pertes s'élevèrent à un million de piastres et au delà, sans tenir compte des belles forêts brûlées sur les terres de la Couronne. Cent soixante vies y passèrent. Au dessus de trois mille personnes restaient blessées ; plusieurs très sérieusement. C'était, nul doute, une triste épreuve pour toutes ces populations sises au nord du Nouveau-Brunswick. Quand l'Abbé Sigogne apprit ces tristes malheurs, sa grande âme fut profondément touchée. Il envoya, de suite, au Comité d'Assistance de Frédéricton, la somme de deux cents cinquante dollars, promettant d'envoyer, au printemps suivant—par le premier navire qui pourrait faire voile vers le nord—des secours en denrées de différentes espèces. Parmi ses papiers, on trouve encore la lettre de remerciement que le gouverneur du N.-Brunswick, Sir Howard Douglass, lui envoya, sur ce sujet, en Janvier 1826.

Non seulement la sollicitude et la charité de ce pasteur s'exerçaient envers les blancs, mais j'ose dire qu'elle se manifestait encore plus généreusement et de meilleure grâce en faveur des indigènes du pays. Pour lui, les Micmacs semblaient être la première majesté de sa mission. Jamais missionnaire à la Nouvelle-Ecosse—même l'Abbé Maillard—ne leur fut plus dévoué et s'intéressa à eux d'une manière plus active. Il parlait très bien leur langue qu'il avait apprise uniquement dans le but de les mieux évangéliser. Il était leur père, leur *patriarche* par excellence. Que de documents sortis du Conseil d'Halifax relatifs aux demandes de secours qui

furent faites par lui en faveur des Indiens ! Deux fois par an, la Pointe-de-l'Eglise se couvrait de cabanes où s'abritaient les sauvages venus de toutes les parties de la péninsule, dans le but de se faire instruire par la *Noutchinen*. En ces circonstances, que de sacrifices, que de gêne même ne s'imposait-il pas pour faire plaisir à ces néophytes, pour les attirer à lui et par là, les gagner à Dieu !

Dans l'année même de sa mort, au mois de janvier 1844, il écrivit une longue lettre, en anglais, à Mgr Walsh, évêque élu (1) d'Halifax au cours de laquelle il remerciait Sa Grandeur de l'intérêt qu'Elle portait envers les Indiens. " J'ai lu, disait-il, avec un " plaisir tout particulier et même avec le plus profond attendrissement, le rapport publié dans le " *Register* (2) et dans d'autres journaux, et ayant " trait à la messe Pontificale chantée par les Indiens. " Votre Grandeur dit avoir été beaucoup touchée et " non moins surprise d'entendre ces chants. Ce " plaisir mêlé d'étonnement, je l'ai éprouvé moi-même. Monseigneur, depuis au delà de quarante " ans. Au commencement de ma mission ici—dans " cette région alors inculte—un grand nombre de " Micmacs, jeunes et vieux, hommes et femmes, " chantèrent souvent en ma présence. Ils chantaient " avec la plus grande attention, onction et dévotion " la Messe *Gaudeamus* de la Ste Vierge ; (ils n'en " savent point d'autres excepté la Messe des Morts). " Je n'ai jamais entendu une musique si touchante,

(1) Quoique élu, Mgr Walsh ne fut consacré qu'en 1845.

(2) Je crois qu'il s'agit ici du *Recorder*.

“ même dans la vieille cathédrale de Tours où j’ai
“ souvent assisté à la fête patronale de St. Gatien et
“ aux fêtes de Noël, etc., l’archevêque officiant.
“ Oh ! Monseigneur, disait-il, vers la fin de sa lettre,
“ comme il fait plaisir à mon cœur de voir ces pauvres
“ délaissés que j’ai toujours appelés mes enfants,
“ comme il me fait plaisir, dis-je, de les voir remar-
“ qués et encouragés par un homme de votre auguste
“ caractère. Ceci me porte beaucoup à espérer qu’ils
“ conserveront leur foi, espoir qui était presque éteint
“ en moi. Oh ! pardonnez, pardonnez-moi, Monsei-
“ gneur cet épanchement des sentiments de mon
“ âme.”

Ah ! si secourir les parias indigènes que notre fière race dédaigne est une vertu pastorale bien héroïque, nous pouvons réclamer en ce jour, Mes Frères, les belles fleurs de cette vertu pour en orner la couronne de celui qui fut si charitable envers les pauvres indiens,—les déshérités du Nouveau Monde.

Il y a encore, Mes Frères, une autre question à laquelle s’intéressa vivement l’Abbé Sigogne et qu’il me faudra—aujourd’hui—passer presque entièrement sous silence : c’est la cause de l’éducation. Oh ! que d’extraits là dessus je pourrais tirer de ses lettres et instructions ! Combien de fois n’en parla-t-il pas à vos pères ! Ce n’était pas un collègue qu’il ambitionnait, le bon missionnaire. Une telle fondation alors était impossible. Mais il aurait désiré voir s’élever une bonne grande école publique qu’il aurait placée sur son terrain et à l’entretien de laquelle, il se serait certainement fait un devoir de contribuer largement,

de ses deniers. Tous ses efforts vers ce but furent vains et sans succès.

À part plusieurs écoles communes établies dans ses missions, il fonda une Confrérie de femmes pieuses qu'il rassembla dans une maison bâtie sur sa propriété et où elles vécurent longtemps de la vie de communauté. Elles s'occupaient de travaux manuels sur un lopin de terre qu'il leur donna. Elles suivaient une règle sage, visitaient les malades, récitaient tous les jours le Saint Rosaire et vivaient loin du monde. Cette pieuse société—faute de protecteurs autorisés et de but temporel bien déterminé—se désorganisa dans la suite.

Enfin l'automne 1844 arriva. Le digne missionnaire, plein d'années et de mérites, s'apercevait bien, depuis quelques années, que le terme de sa course approchait. De fréquentes attaques de paralysie lui avaient déjà indiqué le genre de maladie qui devait l'emporter.

Le 7 novembre, le vénérable vieillard, quoiqu'un peu souffrant, se rendit à l'autel pour y célébrer un service anniversaire. Il avait chanté d'une voix forte le premier évangile lorsqu'après le dernier verset : *Haec est autem voluntas Patris mei, qui misit me: ut omnis, qui videt Filium, et credit in eum, habeat vitam aeternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die*, (1) il s'affaissa sur les degrés de l'autel. Ce furent ses dernières paroles. Incapable de parler, de se mouvoir ou même de se faire comprendre par la parole articulée, il garda toutefois sa connaissance jusqu'à sa mort qui n'arriva

(1) Evang. M. Amiv. Def. St. Jean, ch. 6, v. 39.

que trois jours après. Le lendemain matin, le Rev. F. M. Hermsen dit père Martin qui était alors curé de Métégan lui administra les derniers sacrements de l'Eglise qu'il reçut avec des signes évidents de piété et de grand recueillement.

Dans l'après-midi du 8, il se passa un fait bien touchant que j'ai recueilli d'un témoin oculaire. L'Abbé Sigogne fut pris soudainement d'une vive agitation. De sa main droite qu'il pouvait encore remuer un peu, il indiquait, à chaque instant, la direction de l'église vers laquelle ses regards se tournaient, aussi, continuellement. Ceux qui le connaissaient intimement comprirent qu'il voulait être transporté à son église. Immédiatement on prépara un brancard. On y déposa le prêtre mourant et on le transporta à la sacristie, près d'une porte ouverte donnant sur le sanctuaire.

Comme St Colomban, l'apôtre exilé d'Iona, l'apôtre exilé de la Baie Ste-Marie voulait mourir au pied de l'autel. Aussi, lorsqu'il fut en face du tabernacle, sa figure devint calme et toute ravissante. On le plaça sur le dur canapé de la petite sacristie du nord, là où il avait passé seul bien des nuits, lorsque les infirmités de ses dernières années, ne lui permettaient plus, parfois, de marcher entre son presbytère et son église. Il y resta plusieurs heures offrant, au pied de son Maître—sans doute—le dernier des sacrifices d'une longue vie consacrée toute entière à son service et à sa gloire. Quelques heures s'écoulèrent encore lorsque, finalement, le troisième jour vint mettre fin à cette longue et pénible agonie.

La nouvelle de sa mort se répandit comme un éclair ou plutôt comme un lourd voile de deuil sur les deux comtés qu'il avait si longtemps édifiés, si fidèlement servis. Comme les Juifs à la mort de Judas Machabée, vos pères furent dans la plus grande consternation, et ils le pleurèrent pendant plusieurs jours. *Et fleverunt eum omnis populus planctu magno, et lugebant dies multos* (1)

Le vieux missionnaire venait de passer au séjour de la gloire. Mais il n'était parti qu'après avoir assuré la protection de vos foyers par la couronne britannique, et vous avoir gardé, par ses labeurs et ses sages mesures, le bienfait inestimable de la foi. Il vous avait conservé comme la prune de son œil, il pouvait maintenant aller rendre compte de son administration à son Maître. Pour lui la mort n'était qu'une nouvelle victoire ajoutée à tous les beaux triomphes qu'il laissait après lui : *Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei et scribum super eum nomen Dei mei et nomen civitatis novae Jerusalem.*

—Je termine, Mes Frères, en répétant que le prêtre véritablement grand devant Dieu ne meurt point. Sans doute son corps s'en va en poussière pour ne se rejoindre à l'âme qu'au jour de la résurrection des morts. Mais son âme, d'abord, vit éternellement dans la gloire de l'héritage que sa foi et ses œuvres lui ont acquise, tandis que sa mémoire

(1) Mach. L. I., c. IX, v. 20.

et son nom sont conservés parmi les hommes. Dieu le tient en honneur, comme une colonne impérissable afin de glorifier et d'honorer la doctrine sainte qu'il a annoncée.

Lorsque le dix-neuvième siècle s'ouvrit, il nous présenta, jalonnées ici et là dans les provinces maritimes, des figures apostoliques véritablement grandes. Au sud du Nouveau-Brunswick, c'était l'abbé Ciquard; au nord l'abbé Desjardins: dans l'île St-Jean, les Abbés Calonne et McEachren. A la Nouvelle-Ecosse, les Pères Vincent et Jones, les Abbés Burke (1) Jamtel et celui dont j'ai essayé, aujourd'hui, de vous balbutier les vertus et les œuvres.

Mes Frères, je ne crois pas que l'apôtre de la Baie Ste-Marie se soit jamais surpris à entrevoir une institution collégiale sur son terrain de la Pointe, mais je suis certain qu'il dut voir, dans les lointains de notre siècle, les Acadiens monter dans l'échelle sociale et s'asseoir à côté des autres groupes nationaux de nos provinces—si seulement notre peuple trouvait en ses successeurs, des pasteurs dignes de lui et fidèles, surtout, à suivre les principales lignes de conduite qu'il avait tracées. Ces hommes, vous les avez eus et vous les avez encore aujourd'hui. Que Dieu en soit loué!

Or, que le monument érigé à sa mémoire et sous lequel vous allez déposer une dernière fois, ses restes mortels, que ce monument, dis-je, vous montre à tous ce que peut faire le prêtre zélé, qui se dévoue

(1) Plus tard, Mgr Edmund Burke, évêque de Sion.

tout entier aux intérêts de son peuple. Qu'il nous rappelle, à nous les vigneron de sa vigne maintenant agrandie, que nous sommes les continuateurs de son œuvre aujourd'hui développée, les préposés à la même église où sa parole éloquente se fit entendre pendant presque un demi siècle. Qu'il nous redise une vérité qui a été au reste bien comprise et à laquelle nous avons adhéré si fidèlement jusqu'ici, c'est que le grand succès de l'Abbé Sigogne, au point de vue administratif, découla du respect qu'il porta toujours à la couronne qui nous protège ; c'est que l'autorité civile en qui il plaça sa confiance et avec laquelle il travailla en parfaite harmonie sut lui payer ce sincère dévouement, en retours d'attentions scrupuleuses et de considération distinguée.

Pour vous, Mes Frères, que le nom de votre apôtre premier soit désormais béni, respecté et honoré comme vos pères l'ont honoré et respecté par le passé.

Quand vos enfants, plus tard, vous demanderont comment il s'est fait que cette maison d'éducation s'est élevée ici au milieu de vous, vous pourrez leur répondre que c'est l'ombre de votre premier missionnaire et pasteur qui vous a fait lever, tous, comme un seul homme et qui a uni vos intentions et vos bras lorsque les fondements de cette institution ont été posés. Vous pourrez leur dire que si jamais on ne vous eut parlé du *Mémorial Sigogne*, jamais, probablement, les générations futures n'eussent connu le Collège Ste-Anne.

Et de là, vous leur enseignerez qu'ils doivent entretenir, au fond de leur cœur, une grande

reconnaissance envers cet apôtre de vos pères. Enfin que cette gratitude se manifestera par leur attachement au devoir, par leur amour du travail, par le strict respect pour la discipline religieuse, par leur modestie et surtout leur grande confiance en Dieu ; admirables et essentielles vertus qui ont valu à l'abbé Sigogne tous ses triomphes sur les obstacles de la terre et, — espérons-le — une auréole de gloire impérissable dans le ciel.

Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei et scribam super eum nomen Dei mei et nomen civitatis novae Jerusalem.

ERRATA.

Page 6, au lieu de : *vis-à-pis*, lisez : *vis-à-vis*.

— 9, “ “ “ comme aujourd’hui d’une manière sage conciliante et avisée, lisez : comme aujourd’hui, d’une manière sage, etc.

— 10, “ “ “ *virbum*, lisez : *verbum*.

— 30, “ “ “ *scribum*, lisez : *scribam*.

— 32, “ “ “ *dédueation*, lisez : *d’éducation*.

